



# Communiqué de presse

**Recensement de la  
population du 16  
janvier au 22 février  
2025**

**6 janvier 2025**

Le recensement de la population va se dérouler du 16 janvier au 22 février 2025. Neuf agents recenseurs, employés par la Ville et munis de la carte officielle tricolore d'agent recenseur, se rendront chez les habitants concernés.

Les Herblinoises et Herblinois recensés recevront un courrier d'information de Monsieur le Maire accompagné d'un courrier apposé de la photo de l'agent recenseur concerné.

Cette année, l'enquête Familles, enquête obligatoire de l'INSEE associée au recensement sera organisée pour mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leurs histoires. Les personnes concernées seront informées par leur agent recenseur.

Il est demandé de répondre au questionnaire prioritairement par internet dans un délai de 48 heures ou par questionnaire papier qui devra être transmis à la mairie avant le 22 février 2025, date de fin du recensement 2025.

En cas de démarchage douteux ou pour toute question, un **Numéro VERT 0 800 104 771** (appel gratuit à partir d'un poste fixe) est mis en place. Le coordonnateur communal sera joignable de lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

**Contact presse**  
**Ville de Saint-Herblain**  
**Cabinet du Maire**  
**Service communication**  
**Tél : 02 28 25 20 31**  
**communication@saint-herblain.fr**

